

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SYNDICAT MIXTE NUMERIAN EXERCICE 2024 (Conseil syndical du 15 décembre 2023)

REMARQUE LIMINAIRE

Le Syndicat mixte Numérian a fait le choix de dissoudre l'EPIC Numérian et de placer en son sein l'activité industrielle et commerciale dans une régie autonome financière sans personnalité morale dénommée « Régie autonome de Numérian ».

Après discussion avec les services de la DDFIP de l'Ardèche, il est apparu qu'une dissolution au 31 décembre 2023, et donc un fonctionnement effectif de la Régie autonome de Numérian par le biais d'un budget annexe, constituait l'hypothèse à privilégier pour éviter des retraitements nombreux et potentiellement facteurs d'erreurs.

C'est pourquoi, il est proposé un document d'orientation budgétaire comprenant toutes les informations prévues par les textes, avec une perspective 2024, reprenant les masses consolidées des budgets 2023 du Syndicat mixte et de l'EPIC Numérian, y compris les décisions modificatives intervenus en cours d'année.

Puis il sera proposé au 1^{er} trimestre 2024 un budget supplémentaire pour l'exercice 2024, précédés d'une actualisation des orientations budgétaires en février 2024, intégrant les données contextuels (loi de finances pour 2024, taux d'inflation définitive, etc.) permettant de préciser le budget de Numérian dans une année de transition, avec mise en place de la Régie autonome de Numérian, et la confection adéquates des paramètres déterminant la nature des flux entre le budget principal et le budget annexe (services communs, répartition des opérations entre les budgets, etc.).

I. RAPPELS REGLEMENTAIRES

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour certaines collectivités [de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus].

Cette étape doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante.

Le rapport et la délibération doivent être transmis en Préfecture.

Le rapport fait l'objet d'une publication.

Le rapport comporte pour le budget principal et le budget annexe de la Régie Autonome de Numérian :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement (Annexes 1 et 2) ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ;
3. Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
4. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
5. Le rapport comporte également les informations relatives :
 - À la structure des effectifs (Annexe 3) ;
 - Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature (Annexes 4 et 5) ;
 - À la durée effective du travail (Annexe 6).

II. INTRODUCTION

L'année 2023 aura été marquée par une réorganisation profonde de l'organisation et des modalités de fonctionnement du Syndicat mixte et de l'EPIC Numérian, dont le plein effet sera observé en 2024, après la dissolution de l'EPIC Numérian et la consolidation de l'ensemble de l'activité au sein du Syndicat mixte Numérian doté désormais d'une régie autonome financière sans personnalité morale, dont l'objet est de porter et de retracer l'activité industrielle et commerciale de l'entité.

En effet, les délibérations des 23 février et 28 septembre 2023 auront permis de tirer toutes les conséquences des audits juridiques et financiers réalisés au cours du premier semestre 2021.

La conclusion principale à en tirer aura été la nécessaire dissolution de l'EPIC Numérian dont la genèse échappait à tout fondement objectif, ce qui aura entraîné des dysfonctionnements et un alourdissement significatif dans le fonctionnement de Numérian, sans oublier les déséquilibres entre les centres de coûts et les centres de recettes, inégalement répartis entre le Syndicat mixte et l'EPIC, au détriment évident du budget du Syndicat mixte.

Les ressources humaines ont connu en 2023 une évolution structurelle aussi bien par une consolidation des effectifs que dans les obligations RH et des droits sociaux.

Concernant le Syndicat mixte, les lignes directrices de gestion (LDG), pourtant obligatoires depuis 2019, ont été mises en place en 2023 afin de permettre l'évolution de carrière des fonctionnaires, bloquée sans motif recevable depuis plusieurs années.

Par ailleurs, les protocoles dédiés au télétravail et à la gestion du temps de travail, également obligatoires depuis plusieurs années, ont été établis afin de permettre, notamment, l'instauration des RTT.

De même, après une suspension non délibérée par le conseil syndical, le droit aux heures d'intervention pour les agents/salariés sous astreinte a été rétabli.

Enfin, le règlement intérieur des véhicules a été actualisé, et permet aujourd'hui d'assurer une sécurité accrue aux utilisateurs, dans un cadre juridique et opératoire transparent.

Concernant les effectifs, Syndicat mixte et EPIC confondus, Numérian a vu 16 départs, concentrés dans les premiers mois de l'exercice 2023 (mobilités déjà envisagées et entamées en 2022, fins de contrat CDD, non reconduction, etc.) pour 19 recrutements en 2023, dans une période concentrée entre les mois de mai et juillet 2023, reflet d'un redressement significatif de l'image de Numérian.

Ces arrivées ont permis de faire un travail de fond et d'organiser les services différemment :

- Une assistante de direction a été recrutée en interne ;
- Un service « achats-contrats-facturation » a été créé pour organiser la gestion administrative de Numérian autour d'un seul pivot. ;
- Une juriste de droit public a été recrutée afin de préparer, pour 2024, l'évolution vers la centrale d'achats, entre autres ;
- Un service RH s'est structuré en recrutant un agent en CDI et non plus en alternance ;
- Le service SIG peut, désormais, s'orienter vers un SIG décisionnel du fait de l'arrivée d'un chef de projet dédié ;
- Enfin, les autres services ont tous été renforcés.

Fin 2023, les effectifs sont de 43 agents/salariés dont 16 sur le Syndicat Mixte et 27 sur la future régie autonome.

Un service commun sera créé en 2024 afin de mutualiser au sein d'une seule gouvernance tous les agents/salariés, et de déterminer correctement les flux financiers sur cet objet entre le budget principal et le budget annexe de la Régie Autonome de Numérian.

L'exercice 2023 aura également vu les objectifs assignés à la nouvelle direction remplis dans leur totalité :

- La mise en œuvre des principales conclusions des audits réalisés en 2021 ;
- La définition d'axes stratégiques (schéma directeur et services à usages numériques en cours de finalisation fin décembre 2023) permettant d'accroître, de poursuivre et d'améliorer la qualité du service technique et des services numériques rendus au plus près des territoires ;
- Le Data Center de Numérian, après des réflexions successives sur l'opportunité d'une nouvelle installation pour un coût d'investissement important, sera en définitive bientôt localisé (1^{er} trimestre 2024), au sein des salles blanches du Conseil départemental de l'Ardèche ;
- La mise en place d'une organisation des services lisible, en interne, comme pour les adhérents et clients du Syndicat mixte Numérian;
- Une adaptation des profils de compétence grâce aux nombreux recrutements intervenus au cours de l'année 2023, et un plan de formation en cours de confection pour l'exercice 2024.

III. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

III.1 Les adhérents du Syndicat mixte

Les adhérents sont répartis en 5 collèges selon leur nature.

La composition des membres : le Conseil Départemental de l'Ardèche, 12 intercommunalités, 94 communes, 12 syndicats et un office de tourisme.

En 2023, nous avons enregistré 9 nouvelles adhésions : le Syndicat Olivier de Serres, la Communauté de Communes Val de ligne, la Communauté de communes Val d'Ay, la commune de Sauzet, la commune de Le Poët Laval, la commune de Condillac, le syndicat mixte des eaux SYDEO, la commune de Burdignes, et l'Office de Tourisme Privas Centre Ardèche.

III.2 Les agents

NUMERIAN compte à ce jour au total 43 agents à ce jour, répartis comme suit :

- 16 agents sur le SM (13 titulaires et 2 contractuels) dont 2 mis à disposition à ce jour sur l'EPIC Numérian ;
- 27 agents salariés de droit privé sur l'EPIC.

III.3 Les antennes

Les équipes de Numérian était jusqu'à présent réparti 4 lieux, et bientôt 3 à compter du 31 décembre 2023 (date de clôture du bail dans les locaux d'Annonay) :

- **Le siège à Le Pouzin**
Le Syndicat est propriétaire du bâtiment de 850m² ;
36 agents (EPIC/SM) sont rattachés au Pouzin.
- **L'antenne de Saint-André en Vivarais**
Le Syndicat loue un bureau de 15 m² à la commune de Saint-André en Vivarais.
2 agents SM sont rattachés à ce site, représentant 1,24 ETP actifs, étant précisé que l'une d'entre elles a obtenu sa mutation pour le 29 janvier 2024.
- **L'antenne d'Annonay**
Le Syndicat louait des bureaux à la pépinière d'entreprise de Vidalon gérée par la communauté d'agglomération d'Annonay. La résiliation du bail a été actée au 31 décembre 2023. 1 agent du Syndicat mixte à temps plein était rattaché au site d'Annonay jusqu'au 1er décembre 2023, et rejoindra donc le siège situé au Pouzin.

- **L'antenne de Privas**

Ce sont les anciens bureaux utilisés avant le déménagement au Pouzin et qui héberge actuellement le Data center de Numérian.

Ces locaux seront libérés avant la fin de l'année 2024, après le transfert du Data center de Numérian dans les salles blanches du Conseil départemental de l'Ardèche.

Aucun agent n'est rattaché administrativement à cette antenne.

IV. LE BUDGET : RAPPEL DE L'EXERCICE 2023 ET PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024

IV.1 Synthèse budgétaire pour l'exercice 2023 et orientations budgétaires pour l'exercice 2024 :

Situation budget comptable 2023

Dépenses

Code	Libellé	Total budget SM	Total budget EPIC	Total budget SM + EPIC
16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	73 800,00	103 800,00
20	Immobilisations incorporelles	135 000,00	216 287,08	351 287,08
21	Immobilisations corporelles	60 509,79	235 391,93	295 901,72
	Total Investissement	225 509,79	525 479,01	750 988,80
011	Charges à caractère général	331 614,38	1 060 318,76	1 391 933,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	715 100,00	905 078,00	1 620 178,00
65	Autres charges de gestion courante	42 702,00	7 266,12	49 968,12
66	Charges financières	8 314,00	3 871,00	12 185,00
67	Charges spécifiques	4 000,00	40 000,00	44 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations...	1 282,00	8 916,00	10 198,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	85 000,00	85 000,00
023	Virement à la section d'investissement	69 960,58	51 238,92	121 199,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 372,79	113 361,04	164 733,83
	Total Fonctionnement	1 224 345,75	2 275 049,84	3 499 395,59
	Totaux	1 449 855,54	2 800 528,85	4 250 384,39

Recettes

Code	Libellé	Total budget SM	Total budget EPIC	Total budget SM + EPIC
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 374,00	0,00	31 374,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	295 320,58	295 320,58
001	Excédent d'investissement reporté	107 782,71	65 558,47	173 341,18
021	Virement de la section de fonctionnement	69 960,58	51 238,92	121 199,50
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 372,79	113 361,04	164 733,83
	Total Investissement	260 490,08	525 479,01	785 969,09
013	Atténuations de charges	16 550,00	15 776,00	32 326,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	80 000,00	1 800 204,00	1 880 204,00
74	Dotations et participations	781 700,00	22 788,00	804 488,00
75	Autres produits de gestion courante	14 700,00	5 886,00	20 586,00
77	Produits spécifiques	2 000,00	3 927,00	5 927,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	119 786,38	50 652,84	170 439,22
002	Excédent de fonctionnement reporté	174 629,08	375 816,00	550 445,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Total Fonctionnement	1 189 365,46	2 275 049,84	3 464 415,30
	Totaux	1 449 855,54	2 800 528,85	4 250 384,39

Budget principal et budget annexe (Régie Autonome de Numérian) comptable 2024

Dépenses

Code	Libellé	Total budget SM	Total budget RA	Total budget SM + RA
16	Emprunts et dettes assimilés	29 423,03	58 800,00	88 223,03
20	Immobilisations incorporelles	63 605,97	70 000,00	133 605,97
21	Immobilisations corporelles	70 400,00	105 873,00	176 273,00
	Total Investissement	163 429,00	234 673,00	398 102,00
011	Charges à caractère général	144 683,00	699 324,00	844 007,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	715 100,00	904 567,00	1 619 667,00
65	Autres charges de gestion courante	42 702,00	7 267,00	49 969,00
66	Charges financières	11 414,00	4 334,00	15 748,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	30 000,00	34 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	1 282,00	8 916,00	10 198,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	90 000,00	90 000,00
023	Virement à la sect. d'investissement	80 682,21	121 311,96	201 994,17
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	51 372,79	113 361,04	164 733,83
	Total fonctionnement	1 051 236,00	1 979 081,00	3 030 317,00
	Totaux	1 214 665,00	2 213 754,00	3 428 419,00

Recettes

Code	Libellé	Total budget SM	Total budget RA	Total budget SM + RA
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 374,00	0,00	31 374,00
021	Virement de la section de fonctionnement	80 682,21	121 311,96	201 994,17
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	51 372,79	113 361,04	164 733,83
	Total Investissement	163 429,00	234 673,00	398 102,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	90 000,00	1 890 300,00	1 980 300,00
74	Subventions d'exploitation	808 200,00	15 598,00	823 798,00
75	Autres produits de gestion courante	14 700,00	5 886,00	20 586,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	3 927,00	5 927,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	119 786,00	50 652,00	170 438,00
013	Atténuations de charges	16 550,00	12 718,00	29 268,00
	Total fonctionnement	1 051 236,00	1 979 081,00	3 030 317,00
	Totaux	1 214 665,00	2 213 754,00	3 428 419,00

IV.2 Le budget de fonctionnement prévisionnel pour l'exercice 2024

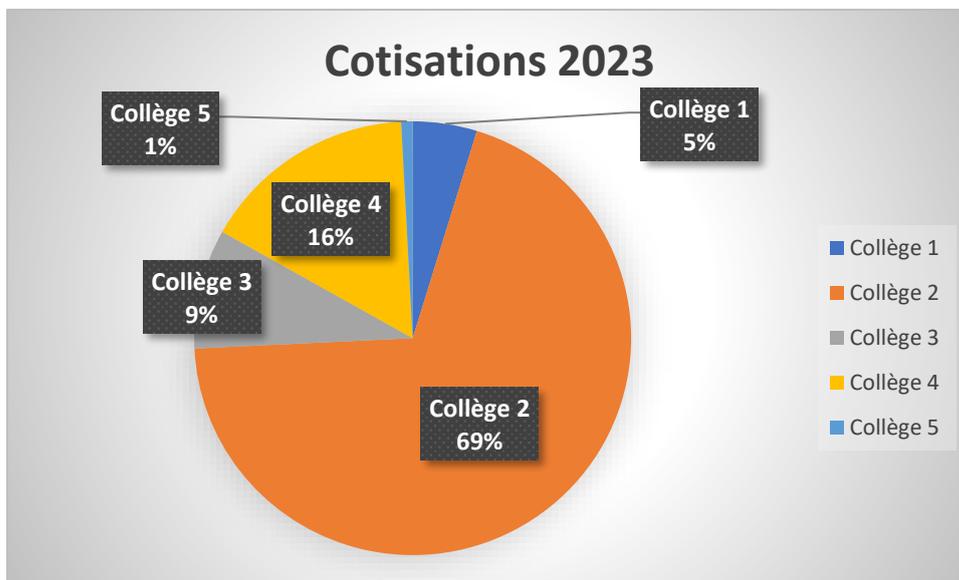
IV.2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le Syndicat mixte dispose 4 principales sources de recettes :

- Les recettes de cotisation des adhérents
- Les recettes d'exploitation de la plateforme SIG GéoArdèche

- Les recettes de la maintenance informatique dans les Espaces Publics Numériques
- Les subventions dans le cadre des projets spécifiques menés avec le CD07.

S'agissant des cotisations des adhérents, elles s'élèvent à 698 476,80 € en 2023, réparties de la façon suivante :



Collège 1 - <i>Communes isolées de +5000hbts</i>	Collège 2 - <i>Intercos</i>	Collège 3 - <i>Communes isolées de - 5000hbts</i>	Collège 4 - <i>Conseil Départemental Ardèche</i>	Collège 5 - <i>Syndicats</i>	Total
36 471,60 €	451 146,40 €	94 458,80 €	110 000,00 €	6 400,00 €	698 476,80 €

IV.2.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement en 2023 est stable en comparaison à l'année précédente.

Le chapitre 011 est stable par rapport à l'exercice 2022. Le chapitre 012 est en hausse de 5% environ.

IV.3 Le budget d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2024

Dépenses				
Code	Libellé	Total budget SM	Total budget RA	Total budget SM + RA
16	Emprunts et dettes assimilés	29 423,03	58 800,00	88 223,03
20	Immobilisations incorporelles	63 605,97	70 000,00	133 605,97
21	Immobilisations corporelles	70 400,00	105 873,00	176 273,00
	Total Investissement	163 429,00	234 673,00	398 102,00
Recettes				
Code	Libellé	Total budget SM	Total budget RA	Total budget SM + RA
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 374,00	0,00	31 374,00
021	Virement de la section de fonctionnement	80 682,21	121 311,96	201 994,17
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	51 372,79	113 361,04	164 733,83
	Total Investissement	163 429,00	234 673,00	398 102,00

IV.4 Point sur la dette

Le Syndicat mixte a un seul emprunt en cours à ce jour.

Il avait été emprunté le montant de 600k€ en Décembre 2016 afin d'acquérir les locaux du Pouzin.

L'annuité est de 29 423,03 € : un seul versement annuel au mois de Février.

Le remboursement est linéaire et constant chaque année.

La fin du remboursement est prévue en février 2035.

L'EPIC a un seul emprunt en cours à ce jour.

Il avait été emprunté le montant de 300k€ en juillet 2022 afin de renouveler nos serveurs.

La mensualité est de 5 238,67 € : versement sur douze mois.

Le remboursement est linéaire et constant chaque année.

La fin du remboursement est prévue en octobre 2027.

V. LES PERSPECTIVES PAR PÔLE POUR L'EXERCICE 2024

V.1 Pôle Administration Générale

V.1.1 Enjeux financiers et économiques

La grille tarifaire a été totalement « toiltée » et actualisée :

- Celle-ci n'avait plus fait l'objet de délibération depuis 2018 ;
- Certains tarifs remontaient à 2008...
- Les tarifs adhérents/non adhérents ont été précisés et clarifiés avec une proposition d'augmentation générale de 5 % ;
- Une réduction des dégressivités discutables dans leur forme et leurs modalités de mise en œuvre, et par voie de conséquence préjudiciables au modèle économique de Numérian a également été proposées ;
- L'intégralité des prestations a été reprise dans la grille, y compris celles qui n'avaient jamais l'objet d'une délibération.

La gestion du stock sera un véritable enjeu en 2024, des outils simples et peu coûteux doivent permettre d'y parvenir. Un système d'inventaire du matériel entrant et sortant sera en place pour janvier 2024.

Une comptabilité analytique sera également possible dès 2024, les pôles ayant été structurés au cours de 2023. Le responsable des finances a désormais une assistante comptable pour l'épauler pour la partie exécution comptable.

V.1.2 Enjeux commerciaux

Le service contrats créé ex nihilo en juin 2023 a repris l'intégralité des sources (devis, contrats, documents justificatifs) trouvés sur les différents supports existants, et les a collationnés aux informations détenues dans le logiciel Odoo. Les contrats manquants ont été élaborés et seront bientôt consultables dans « MyNumérian. ». L'exercice 2024 sera donc l'année de la consolidation des documents conventionnels liant Numérian à ses adhérents et clients.

Un processus a été mis en place avec 1 seule entrée et 1 seule sortie, permettant aux adhérents et non-adhérents d'avoir **un seul point de contact pour la partie administrative des prestations.**

Il permettra également de **mieux contrôler la facturation**, et d'en éviter les erreurs. L'outil actuel de facturation et de comptabilité n'est pas performant et représente une activité extrêmement chronophage. Un devis a été demandé en ce sens pour 2024 à la société Berger Levrault. Dans l'immédiat, Dolibarr remplacera efficacement l'outil Odoo, peu opérationnel pour une entité telle que Numérian, et se révèle coûteux.

La juriste de Numérian est déjà en charge de **développer les relations avec le Département de l'Ardèche dans le cadre du groupement de commandes**, et doit s'attacher à la **création et au développement de la centrale d'achats**, dont le premier jalon sera le recensement des besoins auprès des collectivités.

L'objectif de cette nouvelle politique dans l'achat public est d'œuvrer efficacement en faveur d'une mutualisation servant les intérêts de tous les acteurs intéressés, et d'offrir ainsi

des prix et tarifs toujours plus maîtrisés, avec une qualité de service (délais de livraison et installation plus courts, SAV, etc.) accrue.

Les locaux de Numérian sont fonctionnels et efficaces. Il est prévu en 2024 d'en performer l'usage afin de rendre plus efficiente notre **offre de locations** pour augmenter les revenus tirés de celles-ci.

De fait, ce projet entrera pleinement dans **la mission de formation**, à savoir la création d'un organisme de formation avec la qualification Qualiopi. Numérian pourra ainsi délivrer des offres en mobilisant des ressources internes mais aussi des partenariats ponctuels et/ou durables (conventionnement avec le CNFPT, Pôle emploi, etc.).

V.1.3 Enjeux organisationnels et RH

Pour 2024, plusieurs projets sont envisagés en matière de ressources humaines, avec pour objectif de les proposer aux adhérents et aux clients autant que faire se pourra et en les adaptant si nécessaire à leurs besoins.

Le service des ressources humaines prendra en charge la création du **coffre-fort de l'agent**.

Un **Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)** sera mis en place afin de faciliter les relations entre le service des ressources humaines et les agents/salariés sur tous les aspects RH (carrière, formation, rémunération, etc.).

Le plan de formation, inexistant jusqu'alors, sera budgétisé pour 2024. Pour parvenir à cet objectif, il était nécessaire d'obtenir les lignes directrices de gestion, mais également un règlement de formation revisité. Celui-ci sera présenté au comité technique du Centre de gestion de l'Ardèche en février 2024. Il était également nécessaire de procéder aux entretiens d'évaluation annuels, ce qui n'était pas non plus une pratique régulière.

Le SIRH pourra conforter la mise en place de **la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**, inexistante jusqu'alors. Il sera possible en 2024 d'optimiser plus encore les recrutements et les besoins en compétences.

Enfin, **toutes les disparités entre les agents et les salariés ont analysées et supprimées**, autant que la législation le permettait à Numérian, à savoir : le télétravail, les cycles de travail, les droits au compte épargne temps (CET), les jours enfants malades, les autorisations spéciales d'absence, les heures supplémentaires et les astreintes.

Les droits sociaux nécessitent cependant encore quelques ajustements :

- La mutuelle commune à tous les agents/salariés ne donne pas satisfaction. Une consultation sera lancée afin de parvenir à un contrat collectif performant ;
- L'adhésion au CSF n'a pas du tout emporté l'adhésion des agents/salariés. Une étude sera menée pour conventionner avec le CNAS ;

- Une convention sera signée fin 2023 entre Numérian et le centre de gestion de l'Ardèche pour la médecine du travail. Celui-ci pourra donc se rendre sur site, s'il y a lieu, afin de procéder aux visites médicales obligatoires.

Concernant **les effectifs**, le tableau a été analysé et précisé afin de prévoir les évolutions de carrière des agents du Syndicat Mixte, notamment par la promotion interne, inexistante jusqu'alors. De plus, un poste d'attaché sera proposé à un fonctionnaire bénéficiaire de l'obligation d'emploi (RQTH).

La flotte des véhicules sera entièrement repensée, adaptée et professionnalisée, en recourant à une mise en concurrence, et dans un objectif de performance financière et environnementale. Dans ce cadre, la mise en place des boitiers Ubiwan, outil de gestion de flotte et d'analyse des pratiques de conduite a été installé dans les véhicules.

V.2 Pôle communication et relations avec les collectivités

Après une refonte complète de l'identité visuelle de Numérian en 2023, **la déclinaison sur les différents supports de communication se poursuivra en 2024** avec la mise en place d'une vidéo promotionnelle du Syndicat Mixte ayant pour but de présenter et de valoriser la structure et les différents métiers assurés par ses équipes. Il est ainsi question de proposer une communication encore plus dynamique par le biais de nouveaux supports tels que le format vidéo dont la diffusion interviendrait sur le nouveau site internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, suite à plusieurs demandes formulées par nos adhérents, Numérian lancera **un nouveau service relatif à l'accompagnement à la refonte de leur identité visuelle**. Le service proposera ainsi à la collectivité souscrivant à la prestation une offre complète composée de la création du logo, l'élaboration de la charte graphique ainsi que la déclinaison sur les différents supports de communication.

V.3 Pôle Data & Innovation

Des achats de serveurs et d'équipements réseaux ont été réalisés sur 2023. Ces investissements correspondent au seul remplacement de systèmes rendus obsolètes. Avec le changement de localisation du **Data center**, des investissements seront proposés pour rendre performant et résilient le Data center de Numérian nouvelle génération.

Cette nouvelle dynamique démarrera un cycle d'investissement sur 3 ans afin d'atteindre un niveau de qualification élevée. De nombreux projets de modernisation de l'infrastructure ont été démarrés en 2023 ; ils occuperont une part importante de l'activité du service en 2024.

En sus des équipements actifs du DataCenter migrés vers les salles blanches du Département de l'Ardèche, des sauvegardes seront effectuées dans les salles blanches de l'Agglomération de Valence Romans Agglo. Une architecture innovante pour un projet solidaire du futur 1er DataCenter de Confiance en région AURA.

Dans un souci de résilience aux cyber-attaques, 2024 verra la fin de la mise en place de la **1^{ère} vague d'équipement d'urgence de cybersécurité** et la mise en place **d'outils constitués pour partie d'Intelligence Artificielle (IA)** pour bloquer les nouvelles attaques complexes.

Sur le service Développement, l'élaboration en 2024 de **nouvelles fonctionnalités sur MyNumerian** devrait être observée tout au long de l'année. **Une large revue des logiciels sera prévue sur 2024**, pour étudier la pertinence de conserver certaines solutions en fonction des solutions existantes sur le marché, mais aussi d'en améliorer d'autres.

En ce sens, la refonte d'outils existants tel que Kiela sera mise à l'étude en 2024, et une solution de Gestion des Relations avec les Citoyens pourrait compléter la gamme des produits de Numérian proposés aux adhérents et aux clients.

S'agissant du service SIG, une réévaluation de l'offre GéoArdèche est prévue avec **l'instauration et le développement du SIG décisionnel**, permettant la montée en gamme de nouveaux outils.

Par ailleurs, ce service constatera et gèrera l'arrêt de la solution Opéris en 2024. La solution CartADS de l'éditeur Inetum sera complétée par l'acquisitions de licences et de prestations de migrations pour les 8 collectivités actuellement concerné, plus une nouvelle qui rejoint Numérian. La nouvelle solution sera composée de tous les outils et de toutes les fonctionnalités capables de rendre un service complet pour les administrés.

V.4 Pôle Métiers et Assistance

V.4.1 Les besoins et actions au titre du fonctionnement interne de Numérian

Une refonte des outils d'assistance interne à Numérian a eu lieu fin 2023, passant d'un outil dépassé à un outil de suivi des incidents reconnu nationalement (GLPI). Cet outil permettra un suivi rigoureux des demandes d'assistance avec génération de tableau de bord pour analyses. Numérian a procédé à l'acquisitions de 4 smartphones doté de leur carte SIM ;

Cet outil est synchronisé avec **une nouvelle application nommée « NUMTECH »** qui a été déployée fin 2023, cette application facilite le travail des techniciens terrain et apporte des éléments de preuve qui n'existaient pas jusqu'alors. L'application est encore en évolution pour la rendre la plus précise possible et sera finalisée en tout début d'année 2024.

Un budget matériel informatique interne pour l'ensemble de NUMERIAN sera affecté au renouvellement des écrans des agents, à l'acquisition de téléphones portables, d'ordinateurs portables, d'un traceur pour l'offre d'adressage, et d'un serveur de secours pour les collectivités.

Enfin, Numérian placera l'année 2024 sous le sceau de la qualité de service et diligentera une analyse de ses process et procédure afin de viser une qualification ISO offrant aux adhérents et aux clients des assurances en cette matière.

Les projets d'ores et déjà identifiés pour l'année 2024 :

- Lancement de **Pronote 1D+**. Cette nouvelle solution largement reconnue au niveau national sera progressivement proposée aux adhérents dans la perspective d'une solution « mobile first » et intégrant une offre enfance-famille (périscolaire et extra-scolaire) au plus tard en 2025 pour toutes les écoles du 1^{er} degré. Un contrat de R&D sera signé entre Numérian et Docaposte en ce sens.
- Étude en partenariat avec un éditeur de solutions numériques, une legaltech et un cabinet d'avocat, dans le cadre d'un partenariat d'innovation à formaliser, d'une solution innovante permettant de rassembler toutes les fonctionnalités existantes en matière d'e-administration et de dématérialisation, et d'y ajouter la génération automatique d'actes administratifs (délibération, arrêtés, etc.) à partir d'une intelligence artificielle.
- Lancement de **PIH MEDIC**, cette plateforme permettra aux maisons de santé de gérer les agendas, rendez-vous en ligne, rappels par sms et mails entre les patients et les professionnels de santé. Numérian assurera l'assistance de premier niveau pour ce partenaire.
- Lancement d'une **offre d'adressage** destinée aux collectivités n'ayant pas encore réalisées leur adressage dans le cadre de la loi 3DS. Plusieurs offres seront proposées afin de répondre au plus grand nombre de nos collectivités. (un accompagnement, une conception, une mise à jour) ;
- Suite du déploiement de la nouvelle offre de wifi public (Nomosphère), la nouvelle solution de wifi **ByNumérian** est lancée dès décembre 2023 mais devra continuer sur l'année 2024 pour permettre le remplacement des anciennes bornes obsolètes sur notre territoire ;

- Changement de l'outil interne Odoo par **la nouvelle solution Dolibarr**, Odoo ayant été lancé en 2019 dans la structure sans formation convenable, la solution est devenue au fil du temps lourde à utiliser et ne donnant pas satisfaction sur les fonctionnalités attendues. Afin de retrouver un progiciel de gestion intégré et gestion de la relation collectivités opérationnel, nous avons fait le choix de basculer sur Dolibarr. Ce nouvel ERP/CRM sera déployé sur l'année 2024 afin de permettre une gestion professionnelle.

- Lancement **d'outils d'application citoyenne**, car une forte demande de la part des collectivités à l'égard des outils de relations citoyennes est observée. Une offre de base pourra être commercialisée avec l'Adullact, permettant uniquement la remontée d'informations de la part des citoyens. Une offre « premium » permettra en 2024 de répondre aux besoins de toutes les collectivités avec un partenaire qui reste à déterminer après une consultation formalisée ;

- **Mise en concurrence de l'offre métiers Cosoluce**, afin d'offrir la possibilité aux collectivités de choisir un autre éditeur avec toujours cet esprit de mutualisation ;

- Lancement de **plusieurs solutions en libriciel avec le partenariat de l'Adullact** :
 - Asqatasun : cette solution permet de mesurer le niveau d'accessibilité d'un site internet selon le RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations) ;
 - Démarches simplifiées : Numérian accompagnera les communes à être en conformité à la réglementation en vigueur datant du 7 novembre 2016. En effet, il répond à un besoin légal, tout citoyen peut saisir l'administration par voie électronique avec la même valeur juridique qu'un courrier en papier ;
 - Idelibre : cette solution offre aux élus un outil itinérant de gestion des séances, permettant de récupérer les documents nécessaires à leur déroulement (projets, convocations, ordres du jours), de les annoter, de pouvoir confirmer leur participation à une commission ou une séance, puis de pouvoir récupérer le compte-rendu de la délibération (les documents finaux), le tout sur tablette ;
 - DirectMairie : cette solution permettra depuis un smartphone de faire des remontées d'informations citoyennes en utilisant une position GPS et des photographies pour prévenir la collectivité d'un quelconque problème sur la voirie.

Numérian s'attachera, dans le cadre de son Schéma Directeurs des Services et Usages Numériques (SDUN), à **accroître en 2024 la réflexion avec les secrétaires de mairies, les partenaires adhérents et non adhérents, et bien entendu les élus pour répondre à leurs**

besoins et à leurs attentes au quotidien, concrètement et avec un souci du rapport qualité-prix le plus performant possible.